



PAR COURRIEL

Madame Christine Labrie  
Députée de Sherbrooke  
Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
3<sup>e</sup> étage, Bureau 3.68  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,

Vous avez présenté à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition demandant au gouvernement du Québec d'appliquer les recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*, dont l'instauration d'un tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles et de violences conjugales au sein de la Cour du Québec.

Depuis le dépôt du rapport le 15 décembre 2020, le gouvernement du Québec s'est fortement mobilisé pour donner suite aux recommandations du rapport.

Notons, à titre d'exemple, le déploiement sur l'ensemble du territoire québécois du Programme enfant témoin et autres témoins vulnérables du Réseau des CAVAC ainsi que l'importante réforme de l'IVAC par l'adoption de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*.

Enfin, comme mentionné en août dernier lors de la publication du rapport du groupe de travail sur la mise en place d'un tribunal spécialisé en matière de violences sexuelles et de violence conjugale, nous déposerons rapidement un projet de loi en ce sens.

Soyez assurée, Madame la Députée, que les travaux se poursuivent pour que la personne victime puisse bénéficier d'un accompagnement complet.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Députée, nos salutations distinguées.

Le ministre de la Justice et procureur général du Québec,

SIMON JOLIN-BARRETTE